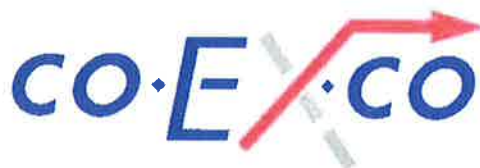


SYNDICAT CGT/UGICT-CGT AIR FRANCE

Siège social : Roissy Pôle le Dôme - 6 rue de la Haye
95731 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 -



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS

PARIS - AMIENS

53/55 Avenue d'Italie
CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
Tél. : 03.22.53.27.47
Fax : 03.22.53.27.49


11 rue des Immeubles Industriels
CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01.43.73.90.79
Fax : 01.43.73.92.52

SYNDICAT CGT/UGICT-CGT AIR FRANCE

A l'attention des membres de la Commission Exécutive

Siège social : Roissy Pôle le Dôme

6 rue de la Haye

95731 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 -

Mesdames, Messieurs les Membres de la Commission Exécutive du Syndicat CGT/UGICT-CGT Air France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Commission Exécutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat CGT/UGICT-CGT Air France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat CGT/UGICT-CGT Air France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note intitulée « Principe de la continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de la Commission Exécutive

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion Secrétaire à la Politique Financière et dans les autres documents adressés aux membres de la Commission Exécutive sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du Bureau et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau d'évaluer la capacité du Syndicat CGT/UGICT-CGT Air France à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Syndicat CGT/UGICT-CGT Air France ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Syndicat CGT/UGICT-CGT Air France à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, 03 juin 2019

COEXCO (SAS)

Représentée par Vincent OUZOULIAS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	111	111		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	18 245	16 809	1 436	3 667	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	18 356	16 920	1 436	3 667
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	74 919		74 919	51 142	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	120 776		120 776	105 634	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				1 547
	TOTAL (II)	195 695		195 695	158 323
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	214 051	16 920	197 131	161 989
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	(12 147)	145 412
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(89 906)	(157 560)
	Total des fonds propres	(102 053)	(12 147)
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	(102 053)	(12 147)	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	111 175	79 280
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	188 009	94 857
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	299 184	174 137	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	197 131	161 989	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(89 905,53)	(157 559,69)	
(1) Dont à moins d'un an	299 184	174 137	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	111 175	79 280	

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	40 966	29 953
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	43 945	25 939
	Dons		
	Cotisations	123 187	198 886
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4 789	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	(27 349)	138 763
	Autres produits	11 799	13 750
	Total des produits d'exploitation	197 338	407 291
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		283 073	561 931
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunération du personnel			
Charges sociales			
Subventions accordées par l'association			
Dotations aux amortissements et dépréciations		2 622	3 923
Dotations aux provisions			
Autres charges		456	
Total des charges d'exploitation		286 151	565 854
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(88 813)	(158 563)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	18	263
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Charges financières	Intérêts et charges financières	1 111	
	2 - RESULTAT FINANCIER	(1 092)	263
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(89 906)	(158 300)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels		910
	Charges exceptionnelles		170
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		740
Impôts sur les sociétés			
(+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		197 356	408 465
TOTAL DES CHARGES		287 262	566 024
EXCEDENT ou DEFICIT		(89 906)	(157 560)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

ANNEXE

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008 a introduit des obligations en matière de comptes individuels, de comptes consolidés, de comptes combinés, de publicité légale et de commissariat aux comptes pour les organisations syndicales. C'est pourquoi le Syndicat CGT Air France produit des comptes sociaux ainsi qu'une annexe.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 197 131 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 197 356 euros et un total charges de 287 262 euros, dégageant ainsi un résultat de -89 906 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2017 et finit le 31/12/2017.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis selon les règlements suivants :

- le règlement n° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales,
- le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Conformément au règlement CRC 2002-10, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les durées moyennes d'amortissement pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Logiciel : 1 an

Autres immobilisations corporelles : 3 ans

Matériel Informatique : 3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

NA

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres Informations

Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est l'encaissement effectif desdites cotisations.

Principe de continuité d'exploitation

Malgré les difficultés financières de l'organisation, le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Êtnt exprimé en euros

cause.

Suite à la baisse des cotisations, le bureau a pris plusieurs décisions de gestion permettant une baisse des charges.

Le syndicat a pu financer ses activités sur l'année 2018.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Revaluations	Acquisitions	Virt p s p	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	111					111
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	111					111
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal, agencement, aménagement divers	890					890
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	16 963		391			17 354
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 854		391			18 245	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		17 965		391			18 356

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	111			111
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	111			111
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	629	261		890
	Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	13 558	2 360		15 918
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 187	2 622		16 809	
TOTAL		14 298	2 622		16 920

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	74 919	74 919		
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		74 919	74 919	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	111 175	111 175		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	188 009	188 009		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		299 184	299 184		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir		68 071
Autres créances		68 071
<i>PAR</i>	<i>68 071</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		188 009
Autres dettes		188 009
<i>CAP</i>	<i>188 009</i>	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	145 412			(157 560)	(12 147)
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		(157 560)		157 560	
Résultat de l'exercice	(157 560)	157 560		(89 906)	(89 906)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(12 147)			(89 906)	(102 053)

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (12 147)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (12 147)

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (89 906)



Syndicat CGT AIR France

TABLEAU DES RESSOURCES

Du 1er janvier au 31 décembre 2017

RESSOURCES COTISATIONS	Montant
Cotisations brutes perçues	371 857 €
Reversement de cotisations	- 248 670 €
SOLDE COTISATIONS NETTES	123 187 €

AUTRES RESSOURCES	Montant
Subventions	43 945 €
Autres produits d'exploitation perçus	45 755 €
Jetons de présence	11 799 €
Produits financiers	18 €
SOLDE AUTRES RESSOURCES	101 517 €
TOTAL DES RESSOURCES	224 704 €

Mise à disposition

1 personne à équivalent temps plein